

Allocution prononcée par M. Raymond BARRE,
Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes,
au déjeuner organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie
française de Bruxelles, le mercredi 14 janvier 1970

L'honneur que veut bien me faire aujourd'hui la Chambre de Commerce et d'Industrie française de Bruxelles, l'accueil qu'elle me réserve, me touchent profondément. J'y vois un témoignage de sympathie qui, au-delà de ma personne, va aux fonctions que j'assume au sein de la Commission des Communautés Européennes et qui, soyez-en assuré, est un précieux encouragement dans une tâche difficile. J'y vois aussi une manifestation de cette amitié, dont bénéficie tout Français en Belgique et dont j'ai pu mesurer depuis plus de deux ans la qualité et la sincérité.

L'attachement que votre Compagnie a toujours montré à la cause de la construction européenne, le sens des réalités que ses membres tiennent de leurs activités et de leurs responsabilités, m'incitent à évoquer devant elle avec une complète franchise les perspectives qui se dessinent en ce début d'année pour les Communautés. Alors qu'après de graves secousses, l'année 1969 s'est achevée dans un climat d'optimisme, une appréciation sans complaisance de la situation me paraît souhaitable si l'on veut que les espoirs nés de la Conférence au Sommet de La Haye ne soient point tôt ou tard suivis de désillusions. En s'accordant sur le principe et les conditions de l'ouverture des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont levé une hypothèque, qui pesait lourdement sur l'activité de la Communauté. Désormais il n'y a plus de raison, ou de prétexte, à différer l'examen des mesures tendant au renforcement de la Communauté, et qui s'imposent d'ailleurs dans la perspective d'une Communauté élargie. Puisque les mots ont fleuri pour caractériser les grandes tâches qui s'imposent à la Communauté, vous me permettrez de me livrer devant vous à un exercice de sémantique, en le limitant cependant à l'achèvement et à l'approfondissement de la Communauté. Un tel exercice peut être utile en ce qu'il éclaire les problèmes, dissipe certaines ambiguïtés et conduit à prendre une juste mesure des difficultés à surmonter et des efforts à accomplir.

.../...

+
+ +

"L'achèvement" était l'objectif assigné pour le 31 décembre 1969; un marathon conforme aux meilleures traditions a permis de l'atteindre dans les délais fixés. L'adoption du règlement financier définitif, l'octroi de ressources propres à la Communauté, l'accroissement corrélatif des pouvoirs budgétaires du Parlement Européen, sont sans nul doute des décisions de grande importance. Est-ce à dire qu'elles assurent l'achèvement du Marché Commun ? La réponse à cette question dépend évidemment du terme de référence que l'on choisit. Considère-t-on les dispositions du Traité de Rome relatives à la période transitoire ? Reconnaissons alors que cet achèvement n'est que partiel puisqu'il ne comporte dans leur plénitude ni la liberté d'établissement, ni la libre circulation des capitaux, ni la politique commune des transports, ni la politique sociale, pour ne citer que les domaines les plus importants de l'action communautaire. Même si l'on limite la notion d'achèvement au marché commun agricole, la mise en place d'un financement définitif de la politique agricole commune ne saurait apporter une complète satisfaction. En effet les dispositions qui assurent la libre circulation des produits agricoles, la préférence communautaire et le soutien des marchés, n'ont de sens et d'avenir que par rapport à la politique agricole que choisit de mener la Communauté. A cet égard, rien n'est encore achevé. La Communauté n'a pas en effet explicitement tranché le problème des objectifs à atteindre dans l'agriculture et des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Une chose est de reconnaître qu'un marché commun industriel doit être complété par un marché commun agricole, comportant les organisations de marché et les mécanismes financiers qui s'imposent. Une autre chose est de déterminer la place que l'on assigne à l'agriculture dans le développement économique de la Communauté, le type d'agriculture qu'il convient d'encourager pour répondre aux conditions économiques et aux aspirations sociales de notre temps, les actions qu'il est nécessaire d'entreprendre pour apporter aux exploitations agricoles la prospérité et aux agriculteurs un revenu satisfaisant. La libre circulation des produits agricoles et le soutien des excédents n'appertent pas de réponse à ces problèmes. Le Mémoire qu'à l'initiative de mon ami Mansholt la Commission a adopté voici un an le montre à l'évidence. Les discussions actuelles sur la maîtrise des productions, qu'il faut rechercher ailleurs que dans les limitations physiques contraires à la logique du marché commun, montrent bien qu'une vraie politique agricole commune reste à élaborer.

.../...

Tout en tenant compte des délais nécessaires à la transformation de l'agriculture et de la prudence que commande la sociologie électorale, il n'est pas impossible de parvenir progressivement à une meilleure adaptation des productions à la demande, à une hiérarchie plus rationnelle des prix, à une gestion plus moderne des exploitations. Mais le moment est venu de reconnaître que l'avenir de la Communauté est dans le développement de son industrie, qu'une industrie puissante et dynamique est la condition d'une solution satisfaisante du problème agricole dans la Communauté et la meilleure chance de prospérité pour l'agriculture.

N'attachons donc au terme d'achèvement qu'un intérêt de commodité; soyons au contraire conscients que la solidarité agricole de nos six pays devra être sauvegardée par une politique dont les fins et les moyens doivent être définis sans retard et que d'autres solidarités doivent être développées avec la même vigueur que celle qui a été déployée dans le domaine agricole.

+
+ +

A cet égard, il est heureux que l'approfondissement - ou le renforcement - de la Communauté retienne désormais l'attention. On pouvait en effet se demander au cours de ces dernières années si la construction européenne n'était pas en fait réduite à un processus d'élimination des droits de douane, assorti de transferts financiers dans l'agriculture. Cependant les pays de la Communauté ont, en s'engageant sur cette voie, monté une mécanique dont le bon fonctionnement dépend de progrès à accomplir dans d'autres domaines, où l'on ne souhaitait peut-être pas pénétrer. Est-ce une manifestation de la "ruse de la raison" chère à Hegel ? Il est en tout cas significatif que, l'année même où l'union douanière était réalisée et le marché commun agricole presque complètement mis en place, des difficultés économiques et monétaires aient fait clairement apparaître que ce qui avait été construit courait le risque de s'effondrer si, à l'avenir, les politiques économiques et monétaires de la Communauté demeuraient divergentes. La leçon des faits - trop claire pour ne pas être entendue - a été tirée à La Haye. La décision d'élaborer un plan par étapes pour parvenir à une union économique et monétaire le prouve et elle donne à l'approfondissement sa signification.

Il s'agit maintenant de passer aux actes. L'expérience que je fais depuis plusieurs mois de la distance qui sépare les affirmations de principe des réalisations concrètes me dispose tout naturellement à des jugements mesurés. Dieu sait si j'ai entendu dire que les propositions de concertation économique et de coopération monétaire que j'avais faites étaient prudentes et qu'il fallait aller plus loin ! Comment s'expliquer alors qu'il y ait une si grande prudence à être prudent ? A moins que ce qui a été proposé soit moins innocent qu'on ne l'a dit ...

Même si l'on se félicite de ce qu'une volonté politique plus grande soit prête à s'exercer, il faut se garder de toute illusion lyrique et prendre conscience de ce qu'implique la création progressive de l'Union économique et monétaire.

Elle exige avant tout une véritable conversion des esprits. Jusqu'ici, il s'est agi dans la Communauté d'éliminer contingents et droits de douane, à la faveur d'un mouvement international vers la libération des échanges; dans le domaine agricole, les intérêts économiques et certaines considérations politiques ont joué; dans un cas comme dans l'autre, les avantages étaient tangibles à court terme. Il s'agit désormais de construire un ensemble économique, financier, industriel et monétaire cohérent, c'est-à-dire d'harmoniser progressivement les politiques nationales pour parvenir à terme à des politiques communes. Or nos six pays ont des structures différentes, des intérêts qui ne sont pas naturellement convergents, des priorités économiques et sociales qui ne sont pas identiques. Il n'est pas réaliste de penser que pourraient être mises en place à bref délai des structures fédérales, qui permettraient une péréquation financière au sein de la Communauté. La seule voie qui est ouverte pour le moment, est celle de l'acceptation et du respect par les Etats membres de disciplines communes permettant une convergence des politiques économiques et de la mise en oeuvre d'actions communes visant à réduire les disparités structurelles entre pays membres. En d'autres termes, il faut que les Etats membres acceptent d'adapter leurs politiques aux objectifs et aux règles de la Communauté. Cela n'ira pas sans efforts ni, parfois, sans sacrifices. Aussi la volonté des Etats doit-elle s'appuyer sur une adhésion des opinions, un peu plus engageante que des réponses à des sondages d'opinion.

.../...

Pour juger de l'ampleur de la tâche, il faut aussi tenir compte de certaines considérations d'ordre interne et d'ordre international.

Sur le plan intérieur, les partisans de l'unification européenne font valoir des arguments bien connus et peu contestables sur les avantages économiques de l'intégration. Mais on doit constater que, dans le monde contemporain, des nations peuvent bénéficier d'un développement économique et d'un progrès social satisfaisants, si elles savent tirer parti de la liberté des échanges et de la spécialisation internationale grâce à des politiques actives d'investissement et d'innovation et à des accords techniques de coopération avec d'autres pays. La Suisse et la Suède en sont des exemples. La tentation existe donc de comparer les avantages respectifs de l'intégration et de la coopération et de choisir la seconde afin de sauvegarder une plus grande liberté d'action. Un pays qui fait un tel choix n'est pas forcément condamné à la médiocrité, s'il s'astreint aux rudes disciplines que ce choix implique, car il faut beaucoup de vertu pour affronter seul un monde difficile.

Cette tentation est d'autant plus forte qu'il y a une grande différence entre les années cinquante et les années soixante dix. A l'origine, l'idéal communautaire répondait pour une part, dans nos pays ruinés et abaissés, aux prises avec la guerre froide, à la nostalgie d'une époque où les nations européennes exerçaient sur le monde une incontestable influence; il n'est pas étonnant qu'alors la Grande-Bretagne n'ait manifesté aucun empressement à se joindre à la Communauté en formation, parce qu'elle sortait victorieuse du conflit et parce qu'elle ne doutait pas de sa capacité d'exercer un rôle mondial. Dans les dix dernières années, les pays de la Communauté ont, dans des conditions diverses, retrouvé la prospérité, tandis que le climat international évoluait vers la détente; ils sont donc en mesure d'exercer de nouveau une certaine influence dans le monde. Dans ces conditions, le développement de la construction européenne au-delà des réalisations actuelles implique une volonté d'autant plus forte que des alternatives existent et que l'édification de l'union économique et monétaire imposera un niveau de contrainte beaucoup plus élevé que ne l'exigeaient les buts qui ont été jusqu'ici poursuivis.

.../...

Ne nous leurrions pas en effet; à l'heure actuelle, il y a dans la Communauté interpénétration des marchés et interdépendance économique croissante due à l'intensification des échanges; il n'y a pas à proprement parler d'intégration, qui se réalise au niveau des structures et au niveau des politiques; cela est vrai même en agriculture, puisque les aspects les plus importants de la politique agricole continuent à relever de la souveraineté des Etats.

L'union économique et monétaire impose donc de profonds changements. En s'assignant cet objectif, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris une décision politique de portée considérable, dont l'ampleur et les conséquences doivent être clairement appréciées.

L'accomplissement d'un tel dessein n'ira pas non plus sans conséquence sur l'ordre international. En effet une Communauté renforcée sera conduite à affirmer plus nettement sa personnalité et à défendre ses intérêts avec plus d'efficacité. Or son poids dans les relations internationales posera des problèmes que ne soulèvent à l'heure actuelle ni l'importance, ni la politique des diverses nations européennes. La constitution d'un ensemble économique, monétaire et financier européen obligera à reconsidérer un système international qui s'est construit au lendemain de la seconde guerre mondiale autour des Etats-Unis et dont les conséquences sont évidentes : aujourd'hui la monnaie européenne est en fait le dollar; le système fédéral de réserve est en fait le prêteur de dernier ressort des banques centrales européennes; il n'y a pas de marché européen des capitaux, mais un marché de l'Euro-dollar; les structures industrielles européennes tendent à être de plus en plus façonnées par les investissements des firmes américaines; la technologie européenne est trop dispersée pour entrer en compétition avec la technologie d'outre-Atlantique. Ce que je dis ne relève pas d'un anti-américanisme sommaire, pour lequel je n'ai personnellement aucun goût, mais est de l'ordre de la constatation.

Il est probable que le renforcement de la Communauté modifiera les rapports de force actuelle et conduira à des changements, qui résulteront de l'apparition d'un pouvoir compensateur dans les relations économiques internationales. Ces changements seront-ils souhaités et admis ? La volonté européenne de nos pays ne manquera pas à cet égard d'être mise à l'épreuve.

.../...

Ainsi donc, qu'il s'agisse de ses conséquences internes ou internationales, la création à la fois souhaitable et nécessaire de l'union économique et monétaire s'annonce difficile, mais elle n'est pas impossible. Pour reprendre la formule du Cardinal de Retz, il appartiendra aux Etats membres de la Communauté de savoir distinguer l'extraordinaire de l'impossible.

+
+ +

Plutôt que de vous dire qu'après La Haye, l'Europe est sur le point d'être faite, j'ai préféré rappeler que nos six pays et ceux qui veulent se joindre à eux se trouvent aujourd'hui devant des choix fondamentaux et que c'est maintenant que l'Europe devient vraiment affaire de volonté.

Plutôt que d'imputer les vicissitudes de la construction européenne à la mauvaise volonté ou à la routine de Gouvernements trop prudents, j'ai préféré indiquer les obstacles réels qu'ils doivent surmonter et les responsabilités qu'ils doivent assumer vis-à-vis de leurs peuples et de l'histoire.

Plutôt que de manifester une louable impatience et d'avancer de façon péremptoire des solutions chimériques, j'ai préféré dire que la Communauté ne pouvait être qu'une longue patience.

Peut-être des inquisiteurs vigilants considéreront-ils comme un manque de foi européenne ce qui n'est qu'un refus de pratiquer un optimisme de commande. Peut-être des esprits plus indulgents croiront-ils déceler dans mon propos une tendance au pessimisme. S'il vous paraissait que j'étais pessimiste, je voudrais vous demander la seule faveur de me ranger dans la catégorie des "pessimistes actifs". Paul Valéry a défini naguère en ces termes leur attitude : "Le jugement le plus pessimiste sur l'homme et les choses, et la vie et sa valeur, s'accorde merveilleusement avec l'action et l'optimisme qu'elle exige". Vous comprendrez que je sois d'autant plus fondé à invoquer aujourd'hui l'autorité de Valéry que celui-ci ajoutait : "Ceci est Européen".